

**Propositions financières Budget Primitif 2014**

**Rapport n° CG/2013/88**

Résumé :

Le présent rapport a pour objet la présentation des crédits de la politique en faveur de la conservation et de la diffusion du patrimoine.

Il propose d'inscrire au budget primitif 2014 un crédit de 8 682 715,00 €.

**Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions**

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2014
PEP	Direction des Archives, du Patrimoine et de la Mémoire	5 529 215,00
PAT	Direction de l'Immobilier et des moyens généraux	2 226 100,00
PEP	Château du Haut Koenigsbourg	925 000,00
PR	Secrétariat général du Pôle Ressources	2 400,00
	<b>TOTAL</b>	<b>8 682 715,00</b>

La conservation et la valorisation du patrimoine est un axe fort de la politique du Département. 2013 a été l'année du déménagement des archives départementales dans le nouveau bâtiment, l'ouverture du CIP d'Andlau, la poursuite de la mise aux normes du Château du Haut-Koenigsbourg et de sa restauration pour ne citer que les projets les plus importants.

Par ailleurs, par son soutien au patrimoine protégé et non protégé, le Conseil Général poursuit son action quotidienne au côté des communes et particuliers bas-rhinois en ce domaine. Enfin, il s'engage aussi avec d'autres partenaires dans différents syndicats, établissements et équipements muséographiques tels que le musée Lalique, le PAIR, ou encore le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

**3220 – Château du Haut-Koenigsbourg**

Crédits proposés au BP 2014 : 3 133 500,00 €

Crédits inscrits au BP 2013 : 4 580 600,00 €

L'équilibre budgétaire de l'exploitation du château du Haut-Koenigsbourg se confirme encore cette année qui sera marquée par l'achèvement des travaux de mise aux normes et de la remise en état du donjon.

**A) LES PRODUITS :**

- a) Les **recettes prévisionnelles d'exploitation s'élèvent à 3.003.680 € contre 3.028.560 € en 2013**. Pour l'essentiel, la ventilation de ces recettes est la suivante : 2.764.250 € de billetterie (- 1 %), 90.000 € d'exploitation commerciale (redevance et autres produits de concession) et 53.730 € d'événementiel culturel (voir § C). En ajoutant à ces recettes la part de dotation globale de décentralisation faisant suite au transfert du monument par l'Etat

au Département du Bas-Rhin et les subventions versées par l'Etat au titre de la conservation des monuments historiques, le Château du Haut-Koenigsbourg contribue à la solidarité départementale en abondant le budget général au-delà de ses propres dépenses.

- b) Ces recettes peuvent être encaissées sous réserve de l'adoption des conditions tarifaires figurant en annexe au présent rapport. Il vous est proposé **de reconduire les conditions tarifaires de l'exercice précédent** et d'y **ajouter les prestations suivantes** :

- Visite audio guidée enfant : 2 €.
- Tarifs d'événementiels 2014 :
  - ° Balades contées en soirée « Ce ne sont pas des histoires » : plein tarif 10 €, tarif réduit 8 € et 5 € pour les 6-18 ans.
  - ° Spectacle-concert avec le Chœur lyrique d'Alsace « Le château du Haut-Koenigsbourg, un rêve d'Empereur » : plein tarif 18 €, tarif réduit 15 € et 10 € pour les 6-18 ans.

## **B) LES CHARGES :**

- a) Les **charges d'investissement** sont proposées à hauteur de 2.200.000 €

Les **chantiers en cours** (2.120.000 € contre 3.550.000 € en 2013 du fait de la fin prévue des travaux de remise aux normes) portent sur les espaces suivants :

- Mise en sécurité du château :

Pour partie financés par l'Etat les travaux consistent à mettre en conformité les installations visant à lutter contre les incendies et les risques de panique dans l'établissement. Les travaux ont démarré début 2011 et se poursuivent à un bon rythme pour un achèvement fin 2013. La commission de sécurité de réception des travaux est programmée fin décembre 2013.

- Aménagement du bastion de l'étoile :

L'étude économique-commerciale diligentée afin de déterminer les potentialités de réorganisation des flux de visiteurs et d'amélioration des conditions d'accueil du public et l'étude technico-économique portant sur la faisabilité de l'aménagement en volume du bastion de l'étoile ont été présentées en comité de pilotage en décembre 2012. Le comité de pilotage confirme la pertinence de l'implantation du restaurant dans le bastion de l'étoile et de l'accueil du public dans la Maison Alsacienne. 2014 permettra de définir les modalités de gestion et d'aménagement du restaurant dans le bastion de l'étoile.

- Aménagement en volume de la Maison Alsacienne :

Les travaux de restauration de la structure et du clos couvert de la maison alsacienne se sont achevés en juin 2012. Les études de conception visant à l'aménagement des volumes ont démarré en juillet 2012. Le comité de pilotage évoqué ci-dessus a confirmé le choix d'une implantation définitive du restaurant au niveau du bastion de l'étoile, libérant ainsi les étages bas de la Maison Alsacienne dorénavant dédiés à l'accueil du public. Les études de conception devraient s'achever en 2013 pour permettre un lancement de l'appel d'offres travaux début 2014 et un démarrage des travaux à la mi-2014.

- Réfection de la toiture du donjon :

La tempête Joachim en décembre 2011 a détruit une grande partie de la toiture en cuivre du donjon. Le caractère urgent de la remise en couverture

n'a pas permis de se dédouaner des nécessités règlementaires de suivi du projet de restauration par l'Architecte en chef des Monuments historiques, de validation par la DRAC et de la nécessité de recourir à des marchés publics de restauration. Les marchés de travaux ont été notifiés en novembre 2012, mais les travaux n'ont réellement pu démarrer qu'au printemps 2013. Les travaux d'une durée initialement prévue de 9 mois risquent de durer jusqu'en juin 2014 en raison de grosses difficultés techniques rencontrées lors de la mise en place de l'échafaudage monumental cernant le donjon, ainsi que par des aléas techniques liés à la réutilisation des éléments de cuivres originaux.

Les crédits d'investissement de **maintenance courante** directement gérés par le château sont proposés à hauteur de 80.000 €.

- b) Hors frais de personnel, directement gérés par la direction des ressources humaines, les **charges de fonctionnement** sont prévues pour un montant quasi stable de 916.000 €.

De plus, un montant de 10 000 € est prévu pour financer la publication du deuxième volume de la collection Les Cahiers du Haut-Koenigsbourg sur la thématique de l'approvisionnement en eau du château. Ces crédits sont gérés par la direction des Archives, du Patrimoine et de la Mémoire.

- c) Par ailleurs, **pour répondre aux obligations sanitaires, le château sera intégralement relié au réseau d'eau potable de la Commune d'Orschwiller, donc géré par le SDEA** (Syndicat des eaux et de l'assainissement du Bas-Rhin), qui en assume la compétence jusqu'au compteur situé à l'entrée des installations de réserve et station de pompage du monument. Les nouveaux équipements de régulation et d'alimentation en eau surpressée installés dans le cadre de la mise aux normes nécessitent une forte technicité pour en garantir le bon emploi ainsi que les tâches de maintenance préventive et/ou curative. Actuellement, en cas de dysfonctionnement, ce ne sont pas moins de cinq corps de métier qui peuvent être appelés à intervenir sous la coordination de la direction du château, à savoir : personnel du château, hydraulicien, électricien, référent de la Commune d'Orschwiller, référent du SDEA,... Du fait de cette complexité, il est proposé de prolonger la compétence d'exploitation du SDEA jusqu'aux portes du château, quasiment à l'instar de ce qui est la règle pour un client privé et d'avoir un correspondant unique et spécialisé.

L'articulation serait la suivante : d'Orschwiller à l'entrée du compteur en amont des installations de pompage et surpresseur : compétence intégrale du SDEA (attributs du propriétaire et de l'exploitant) ; de la sortie du compteur à l'entrée du regard situé au droit de la propriété du Département (équipements techniques, 2 réserves de 13 m<sup>3</sup>, plus de 800 m. de conduite): SDEA exploitant pour le compte du Département (le SDEA peut également effectuer des travaux d'équipement sur demande expresse du Département) ; à partir du regard situé en limite de propriété départementale : compétence exclusive du Département. Dans ces deux derniers cas, les dépenses afférentes sont supportées par le budget départemental de la manière suivante : les charges de fonctionnement (consommation d'eau et frais d'entretien liés aux installations techniques ainsi qu'à la petite maintenance du bâtiment) par le budget affecté au château ; celles d'investissement par le budget affecté à la Direction de l'Immobilier et des Moyens Généraux (DIMG).

A l'instar de ce qui se pratique pour l'ensemble de ses clients, dont Plobsheim et le Champ du Feu, le SDEA établit un état prévisionnel des dépenses de l'année suivante. Pour 2014, le devis est de 4.600 € H.T. intégrant les frais d'énergie, de maintenance, de dépannage et réparation, de désinfection, de télégestion, d'assurance, d'anti-intrusion, d'analyses, d'autocontrôles, ... Seuls les frais réellement supportés par le SDEA sont refacturés au Département. Il est précisé qu'à ce jour les frais d'énergie, de dépannage et réparation ainsi que d'analyses sont directement supportés par le château.

Après avis favorable de la commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire, il est proposé d'autoriser le président du Conseil Général à signer tous les documents concourant afférents à ce transfert.

### C) LES EVENEMENTIELS PROJETES :

Le château en lui-même, son histoire, ses histoires, son architecture, sa restauration, les visites qu'il offre et permet, qu'elles soient individuelles ou en groupes, libres, commentées, plus particulièrement dédiées aux familles, audio-guidées, ludiques, insolites, sous forme de conférence ou exclusive, dans le cadre de jumelages, de partenariats avec les communes ou les établissements culturels et scolaires du territoire..., constituent une offre culturelle permanente dynamique. Plus de 500.000 visiteurs en bénéficient annuellement. Il n'en demeure pas moins que l'offre constante se doit d'être diversifiée et que le château soit animé en transversalité, grâce à une mise en événements.

Pour 2014, il vous est proposé la programmation événementielle suivante :

Dates	Type et titre	Caractéristiques
4 et 5 avril	Balades contées en soirée par des conteurs professionnels, dans le logis seigneurial. <b>« Ce ne sont pas des histoires ».</b>	Public familial, à partir de 6 ans. Jauge de 100 personnes par soirée. Durée 1h30 à 2h00.
17 mai	<b>« Nuit des musées ».</b>	Tous publics. Ouverture nocturne gratuite et commentée. En coordination avec les structures culturelles de Sélestat.
31 mai et 1 <sup>er</sup> juin	Animations dans le jardin médiéval. <b>« Rendez-vous aux jardins ».</b>	Tous publics. En journée. Visites commentées, petites animations, jeux éducatifs. En coordination avec l'association des Communes touristiques du Haut-Koenigsbourg et de la route des vins.
27 et 28 juin	Spectacle concert avec le Chœur lyrique d'Alsace, dans le haut-jardin. Mise en scène de Guillaume II et des extraits d'opéras dont l'intrigue est en lien avec les châteaux forts et l'esprit romantique du XXe siècle. <b>« Le château du Haut-Koenigsbourg, un rêve d'Empereur »</b> (titre provisoire).	Spectacle pour adultes. Jauge de 100-120 personnes par soirée. De 21h à 23h30, dont buffet en lien avec le spectacle. NB : La vente des billets à l'avance se fera par l'intermédiaire d'un réseau commercial. Vente des dernières places sur site par le château.
7 septembre	<b>« Trails du Haut-Koenigsbourg »</b>	En lien avec l'association sportive de Kintzheim, mettant à profit un calendrier favorable (fin des travaux de mise aux normes et date différente de celle des journées du patrimoine), passage des trails dans certaines lices du château.
13 septembre	10 <sup>ème</sup> anniversaire de <b>« Un château pour tous ».</b>	Visites adaptées pour les personnes en situation de handicap. En lien avec les forces vives locales, notamment les sapeurs-pompiers d'Alsace centrale et des associations pratiquant le système d'échange local.

20 et 21 septembre	<b>« Journées européennes du Patrimoine ».</b>	Tous publics. Accès gratuit.
Du 25 novembre au 6 janvier	Scénographie et installation artistique autour de la thématique de Noël.  <b>« Un château aux couleurs de Noël ».</b>	Tous publics. Décor faisant le lien entre l'histoire du château et les traditions de Noël dans la région. Appel à projet de création d'une œuvre contemporaine publié en janvier 2014 en partenariat avec la direction artistique du Département.

### **3221 – Protection, valorisation du patrimoine protégé**

Crédits proposés au BP 2014 : 1 120 000,00 €

Crédits inscrits au BP 2013 : 1 339 062,85 €

Afin de permettre une consommation optimale des crédits demandés, la participation départementale au financement des projets les plus importants avait été en 2013 étalée sur plusieurs exercices grâce à la gestion en AP/CP.

Ainsi les crédits d'investissement proposés en 2014 permettront à un certain nombre d'opérations de se poursuivre. Il s'agit de la restauration du château de Thanvillé (161 000 € en 2014 pour une participation totale de 483 000 €), de la troisième tranche des travaux de restauration de l'abbatiale de Surbourg (42 537 € pour un montant total de 142 537 €), de la restauration des intérieurs, de l'orgue Silbermann et des objets de l'église Sainte-Aurélie de Strasbourg (196 250 € en 2014 pour un montant total de 588 750,00 €), et la deuxième tranche de la mise en lumière de la Ville de Strasbourg (45 000 € en 2014 pour une participation totale de 145 000 €).

De nouveaux projets susceptibles de débiter en 2014 ont été recensés par le service, en lien avec la Direction régionale des Affaires culturelles. Il s'agit, entre autres, de la restauration du château de Frœschwiller (montant prévisionnel total de la subvention : 500 000 €), de la restauration de la façade nord du chapitre de Saint-Thomas à Strasbourg (montant prévisionnel total de la subvention : 389 000 €), de la restauration de l'église Saint-Paul à Strasbourg (montant prévisionnel total de la subvention : 163 155 €), ou encore la restauration du château du Schoeneck (montant prévisionnel total de la subvention : 42 000 €).

Par ailleurs, dans le cadre de l'accompagnement du bénévolat, axe de développement du Pôle Epanouissement de la Personne, 20 000 € de crédits sont proposés au titre de la participation aux actions de consolidation des châteaux forts. Cette participation permettra de venir en aide aux associations de bénévoles qui entretiennent et animent les ruines de châteaux forts, et de fortifications.

### **3222 – Protection, valorisation du patrimoine non protégé**

Crédits proposés au BP 2014 : 1 132 715,00 €

Crédits inscrits au BP 2013 : 1 352 715,00 €

Les crédits proposés en investissement en matière de patrimoine bâti non protégé doivent permettre au Département d'honorer les engagements pris dans le cadre des contrats de territoire et de financer des projets portés par des paroisses. Parmi les plus importantes opérations peuvent être citées la rénovation de l'église de Puberg (montant total de la subvention : 93 154 €), la réhabilitation des extérieurs de l'église catholique d'Offendorf (montant total de la subvention : 87 532 €), ou encore la mise aux normes du Temple de Sion, dont le maître d'ouvrage est la paroisse de l'église évangélique méthodiste de Strasbourg (montant total de la subvention : 102 572 €).

Les crédits proposés en fonctionnement permettront au Département de participer au financement des structures avec lesquelles une convention de partenariat a été signée. La Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace recevra ainsi une aide de 23 000,00 €, et la BNUS, un montant de 24 000,00 € maximum (15 000,00 € maximum au titre du soutien à l'acquisition d'alsatiques et de documents anciens ; 10 000,00 € maximum pour l'action culturelle). Le Département participera également au financement de la mission d'Inventaire général du patrimoine portée par le Service régional de l'Inventaire à hauteur de 60 000 €.

### **3223 – Équipements culturels et muséographie**

Crédits proposés au BP 2014 : 2 058 000,00 €

Crédits inscrits au BP 2013 : 2 546 849,00 €

Les crédits proposés en fonctionnement doivent permettre au Département de poursuivre son soutien au fonctionnement de diverses entités : le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN), les Centres d'Interprétation du Patrimoine, et le syndicat mixte du Musée Lalique.

Une nouvelle convention d'objectifs entre le PNRVN, les Régions Lorraine et Alsace, et les Départements de la Moselle et du Bas-Rhin, entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014. La mission culturelle du SYCOPARC évolue : elle s'articulera désormais entre la mission d'accompagnement qualifié des musées de la conservation mutualisée, recentrée sur les musées « de collections » volontaires, la plupart étant labellisés « Musée de France » (soit dix sites au lieu de seize auparavant), et la mission de médiation, de promotion et de mise en réseau, étendue à l'ensemble des sites et acteurs du territoire du Parc (soit une quarantaine de sites). Afin d'accroître la visibilité du soutien départemental, la subvention (80 000 € annuels) est fléchée de manière équitable sur ces deux missions (50/50), et à l'intérieur de chacune des missions, sur les postes et sur des actions spécifiques qui répondent aux priorités du Département.

La révision des statuts du musée Lalique a été finalisée en 2013. Désormais, la Région et le Département prennent en charge, à parts égales, le déficit annuel de fonctionnement du musée Lalique, les contributions statutaires de la commune de Wingen-sur-Moder et de la Communauté de communes du Pays de La Petite Pierre restant inchangées - et maintenues, pour chacune de ces collectivités, respectivement à 10.500 € et 24.500 € annuels. La participation du Département au financement du fonctionnement du musée Lalique devrait donc s'élever à 600 000 € contre 800 000 € en 2013. Par ailleurs, en matière d'investissement cette fois, le Département poursuit son soutien au développement du musée Lalique, à travers le financement de ses expositions annuelles et l'aide à l'acquisition d'œuvres.

Les crédits prévus en 2014 en investissement doivent également permettre d'honorer de lourds engagements financiers :

- Le Centre d'Interprétation du Patrimoine (CIP) « gestes et savoir-faire » à Andlau a ouvert ses portes en octobre 2013. Une aide complémentaire de 800 405 € sera accordée à la communauté de communes de Barr Bernstein, maître d'ouvrage de l'équipement, et son versement sera échelonné sur trois ans à partir de 2014.
- Par ailleurs, la participation financière du Département aux travaux de construction pour l'année 2014 du CIP de Dehlingen s'élève à 400 432 €. Le CIP poursuit ses actions de partenariat en préfiguration de son ouverture, prévue au printemps 2014, et procédera au recrutement de son équipe pour assurer l'accueil, l'animation et la programmation culturelle et pédagogique de cet équipement.
- Le château de Lichtenberg, labellisé CIP, poursuit des expérimentations autour de trois thématiques (architecture, grès, théâtre), afin de construire l'identité du lieu. L'expérimentation s'achevant fin 2013, la communauté de communes du Pays de la Petite Pierre sera amenée à procéder à un choix. Par ailleurs, suite à un appel à

candidatures, la Bardaf Compagnie a été retenue pour une résidence au château et sur le territoire du pays de la Petite Pierre, de septembre 2013 à décembre 2014.

- Le CIP de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt poursuit son programme d'activités autour des façons d'habiter et de vivre dans l'Outre-Forêt. En 2014, des travaux de rénovation et de mise en accessibilité conduiront à réduire l'activité de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt, qui proposera ponctuellement des animations et une programmation hors les murs. Une aide financière de 180 000 € est inscrite au contrat de territoire.
- Le CIP de Marmoutier sur les orgues et flûtes du monde a choisi son maître d'œuvre en 2012, et a validé son avant-projet définitif. L'attribution partielle des marchés publics pour les travaux et la scénographie a été votée en septembre 2013 et le chantier devrait s'achever au printemps 2014. Le Département s'est engagé à participer au financement des travaux à hauteur de 509 168 €.
- Le nouveau musée du Pays de Hanau à Bouxwiller a été inauguré au printemps 2013. Le Département s'est engagé à verser 222 000 € dans le cadre d'une AP/CP en 2014.
- Enfin, le musée historique de Strasbourg, labellisé « musée de France », a fait l'objet d'une deuxième tranche de travaux, pour la mise en valeur des périodes des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles de la ville. L'ouverture au public devrait se faire au courant du mois de novembre 2013. Le Département participe au financement des travaux à hauteur de 100 000 € en 2014 (413 100 € au total).

### **3225 – Archives départementales**

Crédits proposés au BP 2014 : 338 500,00 € (dont 30 000,00 € de crédits gérés par la Direction de l'Immobilier et des Moyens Généraux)

Crédits inscrits au BP 2013 : 703 300,00 €

Le bâtiment des archives rue Dollinger dont les travaux de correction des installations climatiques se sont achevés en juillet 2012 a ouvert ses portes au public en février 2013. Les travaux de corrections des façades dont l'inétanchéité perturbait le bon usage des lieux se sont achevés en juillet 2013. La mise en place d'une signalétique externe (enseignes / totems) sera réalisée à partir de novembre 2013, pour une fin des travaux au premier trimestre 2014 selon conditions météorologiques.

Dotées d'une salle d'exposition de 200 m<sup>2</sup>, mais également engagées dans le développement d'une action culturelle « hors les murs », les Archives mettent l'accent sur une scénographie soignée et « grand public » pour leur prochaine exposition sur le thème de « Mesurer, cartographier et décrire l'Alsace » (32 500 €) et poursuivent la mise en œuvre d'animations et de lectures d'archives dans les territoires (15 000 €).

Des crédits sont maintenus pour l'acquisition de mobilier (structures pour l'itinérance des expositions, mobilier pour la collecte, la conservation et la communication – 17 200 €), le défraiement des conférenciers, la transcription et la traduction de documents ainsi que la réalisation de catalogues ou imprimés destinés à pérenniser la production scientifique des Archives (9 500 €).

L'implantation définitive des collections, notamment de documents figurés, ainsi que la reprise de la collecte, entraînent des besoins en conditionnements spécifiques et boîtes d'archives (20 000 €), en fournitures et petit équipement pour l'atelier de conservation préventive (10 000 €). Pour parer à l'entrée de fonds infectés, des crédits (13 000 €) pour la

réalisation d'analyses microbiologiques et d'opérations de décontamination sont également nécessaires.

Le programme de numérisation des documents les plus consultés se poursuit (60 000 €), et sera essentiellement consacré à la continuation de la numérisation de l'état civil après le récent versement du greffe du tribunal de grande instance de Strasbourg (décennies 1893-1912 très attendues du public). Parallèlement sera achevée la numérisation du recensement de 1885 entamée en 2013.

Le programme de restauration (70 000 €) permettra quant à lui de traiter une nouvelle série de registres du fonds de l'Enregistrement, nouvellement entrés aux Archives en 2013 et très demandés des lecteurs, ainsi que 6 volumes de l'instrument de recherche de référence sur les archives anciennes (Spach manuscrit).

### **3226 – Pôle d'archéologie interdépartemental rhénan**

Crédits proposés au BP 2014 : 900 000,00 €

Crédits inscrits au BP 2013 : 864 000,00 €

La dotation annuelle de fonctionnement contribue au financement des missions de service public de l'établissement : conseil aux collectivités, inventaire du patrimoine archéologique, conservation et restauration des collections, recherche et communication scientifique, politique culturelle et éducative auprès des publics, édition et valorisation du patrimoine.

La contribution du Département pour l'année 2014 est proposée pour un montant de 900 000 € (et 600 000 € pour le Haut-Rhin, dans le cadre de la répartition statutaire 60/40), soit une augmentation qui tient compte des difficultés conjoncturelles que traverse le PAIR actuellement.

En effet, la dégradation économique globale, qui se traduit par une baisse des projets d'aménagement du territoire, touche l'établissement depuis deux ans sur l'ensemble de ses trois principales ressources. Malgré les efforts d'économies réalisés, les dépenses demeurent supérieures aux recettes.

Le montant de collecte de la redevance d'archéologie préventive qui s'est effondré depuis 2010 (-70%) sera inférieur aux prévisions budgétaires (350 000 € contre 450 000 € prévus).

Le produit des fouilles, atteindra 2,8 M€ sur une cible budgétaire initiale de 3,7 M€ du fait de la perte d'affaires remportées par des concurrents publics et privés, dont certains pratiquent une concurrence déloyale. Quant aux dotations départementales, après des baisses importantes en 2009-2010, elles restent relativement stables depuis 2011.

Au terme de l'exercice 2013, l'établissement aura consommé l'ensemble des excédents cumulés antérieurement et doit bénéficier d'une subvention d'équilibre à hauteur de 260 000 €, dont 156 000 € pour le Bas-Rhin.

### **Les enjeux du budget 2014 :**

Le retour à l'équilibre budgétaire et la poursuite du programme de construction constitueront la trame de l'exercice à venir.

S'agissant de l'équilibre des comptes, un plan de réduction du fonctionnement et de réduction de la masse salariale a été entamé dès fin 2012. L'effectif global de l'établissement est revu pour être ajusté au niveau d'activité. Aucun licenciement n'est prononcé, néanmoins ce sont entre quinze et vingt contrats qui n'auront pas été renouvelés entre fin 2012 et fin 2014 avec pour objectif d'atteindre un socle de 55 emplois permanents. L'établissement conservera la faculté de recourir à des contrats complémentaires pour faire face à des pics d'activités, en contrepartie de recettes spécifiques.

Des efforts seront également poursuivis pour recentrer l'activité sur l'archéologie préventive et augmenter la production globale, génératrice de ressources propres.

Ce recentrage sur l'activité opérationnelle aura néanmoins pour conséquence la réduction de plusieurs missions culturelles et patrimoniales qui donnaient le sens à l'activité d'archéologie préventive auprès des collectivités locales alsaciennes dans une chaîne opératoire complète.

Enfin, une politique de vente de prestations externes continuera d'être développée autour de compétences spécialisées rares en se limitant toutefois aux autres services publics de l'archéologie et en proposant des prestations à distance (études).

S'agissant de la poursuite de la maîtrise d'ouvrage du projet de construction du nouveau centre archéologique qui abritera à compter de 2016 ses propres services et les fonctions d'un Centre de Conservation et d'Études (CCE) des collections archéologiques pour l'Alsace : Le calendrier général l'opération est respecté, la livraison de l'Avant-Projet Définitif pour la fin de l'année 2013, permettra d'enclencher les phases d'instruction du permis de construire et d'envisager un démarrage des travaux à partir du milieu de l'année 2014. Les crédits d'investissements seront essentiellement consacrés à ce projet.

Les autres projets d'investissement seront limités à la poursuite du développement des outils logiciels qui doivent permettre d'optimiser la planification, l'analyse de l'activité et la gestion des données archéologiques.

Outre le fonctionnement des missions de service public, le PAIR poursuivra en 2014, pour le compte du Département du Bas-Rhin, des actions spécifiques dans le cadre de la convention de la gestion des sites et des collections :

- L'essentiel des moyens et des crédits spécifiques seront consacrés au développement des études et à la sécurisation du gisement paléolithique départemental de Mutzig – Rain : campagne de fouille programmée annuelle en partenariat avec la DRAC Alsace et avec les universités de Strasbourg, Bâle, Paris, Lille, Köln et Tübingen.

Par ailleurs, l'établissement poursuivra deux chantiers :

- le site archéologique départemental de Mackwiller : développement des liens avec le CIP de Dehlingen ;
- le dépôt monétaire de Preuschdorf : publication des résultats des études et projet de valorisation.

Ces missions spécifiques ont été financées sur des dotations dédiées et le montant pour 2014 sera défini dans le cadre d'un nouveau contrat d'objectifs bipartite qui sera proposé au 1<sup>er</sup> trimestre 2014.

### Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
3220	Château du Haut-Koenigsbourg	4 580 600,00 €	3 133 500,00 €
3221	Protection, valorisation du patrimoine protégé	1 339 062,85 €	1 120 000,00 €
3222	Protection, valorisation du patrimoine non protégé	1 363 508,56 €	1 132 715,00 €
3223	Equipements culturels et muséographie	2 546 849,00 €	2 058 000,00 €
3225	Archives	703 300,00 €	338 500,00 €
3226	Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan	864 000,00 €	900 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :*

*- approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2014 pour les modes d'actions 3221, 3222, 3223, 3225 et 3226*

*- pour le château du Haut-Koenigsbourg (mode d'action 3220) :*

*. adopte, avec effet du 1er janvier 2014, les modalités tarifaires annexées à la présente délibération, regroupées en trois documents intitulés :*

*° Droits d'entrée et tarifs du château du Haut-Koenigsbourg 2014.*

*° Conditions tarifaires et particulières du château du Haut-Koenigsbourg 2014.*

*° Conditions tarifaires spécifiques de stimulation de la fréquentation du château du Haut-Koenigsbourg 2014.*

*. arrête les tarifs de l'événementiel 2014 comme suit :*

*° « Ce ne sont pas des histoires » : plein tarif 10 €, tarif réduit 8 €, jeunes 6-18 ans 5€.*

*° « Le château du Haut-Koenigsbourg, un rêve d'Empereur » : plein tarif 18 €, tarif réduit 15 €, jeunes 6-18 ans 10 €*

*. arrête le budget 2014 du mode d'action 3220 du Haut-Koenigsbourg aux montants suivants :*

*° Section de fonctionnement :*

*\* Charges : 916.000 €*

*\* Produits : 3.003.680 €*

*° Section d'investissement (charges brutes, hors recettes en atténuation) :  
2.200.000 €*

*. autorise le président du Conseil Général à signer tous actes et documents afférents au transfert au syndicat des eaux et de l'assainissement du Bas-Rhin (SDEA) des compétences de « contrôle, entretien et exploitation des équipements publics de production et de transport d'eau potable des installations du château du Haut-Koenigsbourg ».*

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique KENNEL, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Guy-Dominique KENNEL